

**LOTÉRIE DES AMIS DU FESTIVAL-2009
FESTIVAL INTERNATIONAL DE JAZZ DE MONTRÉAL
RÈGLEMENTS**

COMMENT PARTICIPER

1. Pour participer au tirage, procurez-vous un coffret (12 \$ + taxes) comportant un billet de tirage et la carte des Amis du Festival du Festival International de Jazz de Montréal. Les 17 000 coffrets produits sont disponibles aux succursales participantes de la SAQ, d'Archambault et de Renaud-Bray, auprès des détaillants du complexe Desjardins et sur le site du Festival du 30 juin au 12 juillet 2009, et ce jusqu'à épuisement des quantités selon la première éventualité.
2. Remplissez lisiblement et complètement votre billet de tirage en indiquant vos noms, adresse complète, numéros de téléphone, âge, marque et année de voiture s'il y a lieu et déposez-le dans l'une des six boîtes de dépôt prévues et identifiées à cet effet sur le site du Festival International de Jazz de Montréal **entre 30 juin et le 12 juillet avant 23 h 00** ou encore postez-le de façon à ce qu'il soit reçu **avant le 10 juillet 2009 à 17 h à l'adresse suivante : "Les Amis du Festival", CP 39 088 St-Alexandre, Montréal, (Québec) H3B 0B2**. Les fac-similés du billet de tirage ne sont pas acceptés.

TIRAGE

3. Les gagnants seront désignés par tirage au sort qui aura lieu le 14 juillet 2009 à 12 h 00 (midi), au 400 boul. de Maisonneuve Ouest.

PRIX

4. Il y aura un (1) grand prix, un (1) prix secondaire, un (1) troisième prix, un (1) quatrième prix, un (1) cinquième prix, un (1) sixième prix, un (1) septième prix, lors du tirage, qui seront attribués dans l'ordre suivant:

Grand prix: Le grand prix sera un crédit de 30 000 \$ applicable à l'achat de l'un des véhicules de production exposés sur le site extérieur du Festival de Jazz, soit : 2010 Chevrolet Equinox, 2010 Cadillac SRX, 2010 Buick Allure et Chevrolet Camaro.

Les conditions suivantes s'appliquent au Grand prix :

- Le modèle, la couleur, et les équipements peuvent être différents de l'illustration du véhicule apparaissant sur la publicité de la loterie ;
- La couleur du véhicule offert est à la discrétion de General Motors et est sujette aux disponibilités ;
- Le prix inclut le transport, la préparation, l'enregistrement au RDPRM au Québec et les taxes. Tous frais ou dépenses autres que ceux énumérés ci-dessous sont à la charge de la personne gagnante, y compris, mais sans s'y limiter, l'immatriculation du véhicule, le permis, l'essence, les assurances, les frais reliés à toute convention et les frais d'entretien ;
- Il faut prévoir de six (6) à huit (8) semaines pour la livraison du véhicule.

- 4.1 **Deuxième prix :** un compte d'épargne de 5 000 \$ dans une succursale TD offert par la TD Canada Trust.
Le prix octroyé équivaut à 1 prix de 5 000 \$, somme qui sera versée dans un compte d'épargne de la Banque TD, encaissable 30 jours après la date de remise du prix.

Le prix devra être accepté comme il sera décerné et ne pourra être transféré, substitué ou monnayable. Le montant attribué à la personne gagnante devra obligatoirement être versé dans un compte d'épargne ou un compte chèque rachetable après 30 jours dans une succursale de la Banque TD. La personne gagnante s'engage à signer un formulaire d'acceptation de son prix incluant qu'elle sera responsable de toutes conséquences fiscales qui pourraient découler de l'acceptation de son prix.

- 4.2 **Troisième prix :** un cellier complet contenant une sélection de bouteilles de vin offert par la SAQ, d'une valeur de 4 500 \$ - le choix des bouteilles est effectué par le gagnant.
- 4.3 **Quatrième prix :** Rio Tinto Alcan offre un (1) forfait-séjour tout inclus dans un des hôtels Fairmont du Québec. Vous avez le choix entre : le Fairmont Manoir Richelieu dans Charlevoix; Fairmont Tremblant à Mont Tremblant; Fairmont Kenauk à Montebello; Fairmont Le Château Montebello à Montebello; Fairmont Le Reine Élisabeth à Montréal ou le Fairmont Le Château Frontenac à Québec pour une valeur approximative de 3 000 \$

Le gagnant choisira le forfait et l'hôtel de son choix selon les disponibilités au moment de la réservation et ce jusqu'à concurrence d'un montant total de 3 000 \$ (taxes incluses). Le transport et les consommations ne sont pas inclus. Valable jusqu'au 31 juillet 2010. Le prix devra être accepté comme il sera décerné, ne pourra être transféré ou substitué, et n'est pas monnayable.

- 4.4 **Cinquième prix** : Un ensemble haute technologie d'une valeur de 2500 \$ offert par Bell, comprenant un système Bell TV RVP HD 9241 (installation comprise) assorti d'un crédit de 50 \$/mois pour un an pour un forfait de programmation au choix du gagnant et un téléphone intelligent 3G BlackBerry® Storm™ 9530 et un casque d'écoute Bluetooth^{MD}, assorti d'un crédit de 50 \$/mois pour un an pour un forfait au choix du gagnant
- 4.5 **Sixième prix** : une collection de 50 CD de blues, offerte par Loto-Québec. Une valeur de 1000\$.
- 4.6 **Septième prix** : Radio Satellite XMSkyFi3 comprenant ensemble de branchement pour la maison et la voiture, les frais d'activation et 12 mois d'abonnement valeur approximative de 300 \$. XM Radio offre une radio satellite donnant accès à 130 chaînes XM : de la musique sans pauses publicitaires, ainsi que le meilleur de l'actualité, de la radio parlée, du sport et du divertissement.

RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

5. Les prix devront être acceptés tels que décernés. Ils ne pourront être transférés à une autre personne, substitués à un autre prix ou échangés partiellement ou totalement contre une somme d'argent. Dans l'éventualité où un prix ne peut être attribué tel que décrit aux présentes règles pour des raisons hors du contrôle du Festival International de Jazz de Montréal, ce dernier s'engage à le remplacer par un prix de nature similaire et de valeur égale ou supérieure.

Pour recevoir son prix, chaque gagnant devra signer si requis une formule d'exonération de responsabilité visant à :

- i. la conformité avec les règles du tirage et l'acceptation du prix offert;
 - ii. dégager General Motors du Canada, Alcan, la Banque TD, la Société des Alcools du Québec, Bell Canada, Loto-Québec, XM Radio, Universal, le complexe Desjardins, Renaud-Bray, Archambault, le Festival International de Jazz de Montréal, leurs compagnies affiliées et leurs représentants respectifs de toute responsabilité en cas de blessure, d'accident, de perte ou d'autres inconvénients liés à l'utilisation du prix.
6. Les employés de l'Équipe Spectra, des commanditaires de cette loterie, de leurs agences de publicité et de promotion, ainsi que les personnes avec qui ils ou elles sont domiciliés ne sont pas admissibles à ce concours.
7. Les gagnants seront informés par téléphone et par courrier. À compter de ce moment, les gagnants devront réclamer leur prix au plus tard le 14 septembre 2009 à 12 h 00 (midi), sous peine de nullité, au 400 boul. de Maisonneuve Ouest à Montréal, à l'exception de ce qui est prévu pour la voiture au paragraphe 4.1.
8. En participant à ce tirage, les personnes gagnantes autorisent le Festival International de Jazz de Montréal et les commanditaires à utiliser, si requis, leurs noms, photographie, image, voix et/ou déclarations relatives au prix à des fins publicitaires et ce, sans aucune forme de rémunération.
9. Tout billet de tirage illisible, incomplet, mutilé, frauduleux, obtenu de source non autorisée, reproduit à la main ou mécaniquement ou acheminé en retard sera automatiquement rejeté et ne donnera pas droit à un prix.
10. La loterie des Amis du Festival 2009 est ouverte exclusivement aux personnes âgées de 18 ans ou plus, résidant au Canada.
11. Les règlements seront disponibles dans tous les points de vente de la Carte des Amis situés sur le site du Festival.
12. Les noms des gagnants seront disponibles au 400 boul. de Maisonneuve Ouest, Montréal, H3A 1L4, à la réception.
13. Un différent quant à l'organisation ou à la conduite d'une loterie peut-être soumis à la Régie des alcools, des courses et des Jeux afin qu'il soit tranché. Un différent quant à l'attribution du prix peut-être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.